



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc

CHARGÉE D'Étudier LE/LA

Réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad-hoc s'est réunie le 2.05.2023 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de M. Frédéric Mani, Président de la Région de Nyon, de M. Gérard Produit, Responsable politique de la Mobilité, de Mme Emilie Bassetto responsable du Projet Transports Publics (TP) et de M. Boris Mury, Secrétaire général, qu'elle remercie de leur disponibilité. Madame Valérie Issumo s'est excusée.

Contexte / Enjeux

Il nous a été demandé de statuer si la réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022 adressait bien le postulat.

La commission, ayant aussi délibéré sur le préavis n° 24-2023, a conclu à l'unanimité que la réponse du Codir au postulat avec le préavis n° 24-2023 répondait bien à Monsieur Vincent Moret et consorts.

Conclusion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les
Conseillers, la commission ad-hoc vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

Vue la réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022,

Vu le rapport de la Commission ad hoc,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Jacques Tschudin , rapporteur	Signature
Rolle	
Anthony Hinder	Signature
Gingins	
Hervé Mange	Signature
Founex	
Nicolas Pellet	Signature
Gland	
Valérie Issuma	Excusée
Marchissy	